

Conditions d'inscription

L'accueil de loisirs des mercredis périscolaires est ouvert aux enfants scolarisés en école maternelle ou élémentaire sur la commune d'Argancy.

Tarification

Quotient Familial	Mercredis après-midi avec repas 11h30 à 18h00
<10 000	6,00€
10 001 – 14 000	8,00€
14 001 – 18 000	10,00€
>18 000	12,00€
QF = Revenu fiscal de référence divisé par le nombre de parts	
Pénalité de retard de 15 Euros pour tout dépassement horaire	

Le goûter de l'après-midi est inclus dans le tarif.

Organisation des temps d'accueil :

- ✚ 11h30 à 12h00 - Trajet école / périscolaire
- ✚ 12h00 à 13h00 - Repas
- ✚ 13h00 à 17h00 - Activités structurées conformément au programme
- ✚ 17h00 à 18h00 - Activités à la carte et départ échelonné

Le règlement intérieur est disponible sur le site internet et sur le site périscolaire
Le règlement s'applique automatiquement dès le premier jour de présence

Inscriptions / désinscriptions :

- ✚ Par le portail famille au plus tard la veille à 23h59
- ✚ Par email ou la fiche d'inscription plus tard la veille à 18h00

Période des programmes :

1 ^{er} trimestre	2 ^{ème} trimestre	3 ^{ème} trimestre
Du 1 ^{er} octobre 2018 Au 31 décembre 2018	Du 7 janvier 2019 Au 5 avril 2018	Du 23 avril 2019 Au 7 juin 2019

Les périodes du 3 au 28 septembre 2018 et du 10 juin au 5 juillet 2019 sont consacrées à des jeux extérieurs à la carte ou libres afin de profiter des beaux jours.



Les Mercredis Périscolaires

1^{er} trimestre



ARGANCY

1, rue des Sablières – 57640 OLGY

M. Raynald REIMERS

Tél : 03.87.77.72.50

Email : jeunesse.argancy@cias-rivedroite.fr

Site Web : www.cias-rivedroite.fr